



**DECISION 201805287**

**La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires**

- VU** le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 22 mai 2018 portant nomination de Madame Dominique Marchand comme présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, à compter du 28 mai 2018 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 10 février 2016 nommant Monsieur Arnaud Bruant, sous-directeur des ressources humaines et de la formation, au Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

**DECIDE**

**Article unique :** Monsieur Arnaud Bruant, sous-directeur des ressources humaines et de la formation, est autorisé, pour sa sous-direction, à :

- Signer la correspondance générale et les documents ;
- Attester des états de frais de déplacement ;
- A signer les autorisations de cumul d'activité ;
- Certifier le service fait.

Fait à Vanves, le

**280518**

**La présidente du Cnous**

**Dominique MARCHAND**

Signature de l'intéressé